

CS.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2003-014 DU 28 JANVIER 2003**

Chargeant Monsieur Luc Marie- Constant GNACADJA,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Habitat, de l'intérim de Monsieur Grégoire LAOUROU,  
Ministre des Finances et de l'Economie, pour compter du  
26 janvier 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2003-013 du 28 janvier 2003 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 janvier 2003.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Pour compter du 26 janvier 2003, Monsieur Luc Marie-Constant, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Grégoire LAOUROU.

**Article 2 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2003

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement chargé de l'intérim,



**Bruno AMOUSSOU.-**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE-MEHU 4  
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.